



# PROGRAMME MONTER, VERIFIER, RECEPTIONNER, UTILISER ET MAINTENIR ECHAFAUDAGES DE PIED (SELON LA R408 suivant le document de référence Version 5 -février 2019)

## Finalité de la formation

Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages suivants : Montage façade avec console, Montage porte à faux, Montage poutre de franchissement, Levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage

Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières revues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m monté conformément à la notice du fabricant.

Au sens de la R408 :

- Réceptionner l'échafaudage avant utilisation.
- Assurer la maintenance de l'échafaudage (hors opérations de démontage/montage d'éléments de l'échafaudage).

Et utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification.

## Objectifs

- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Monter, démonter un échafaudage de pied selon la notice du fabricant (façade avec console, Porte à faux, poutre de franchissement, levage de charge par potence, poulie et corde de levage)
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied

## Contenu de la formation

- Les enjeux de la prévention
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs
- La prévention des risques
  - Signaler les situations dangereuses/ Communiquer - rendre compte
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité
- L'exploitation de la notice du fabricant
- La préparation du montage
- Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent
- L'examen de l'état de conservation de l'échafaudage
- L'examen d'adéquation
- L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation
- L'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage
- Le compte-rendu/procès-verbal de réception
- Evaluation théorique

## Public

Toute personne appelée à monter, démonter un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.

Toute personne de l'entreprise ayant à travailler sur un échafaudage de pied et désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications journalières (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004).

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

## Prérequis

Le stagiaire devra :

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages utilisation et/ou montage
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas)
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux risques de chute de hauteur sans restriction au port de charges
- Être formé à l'utilisation des équipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur.

## Méthodes pédagogiques

Exposés en alternance avec des séquences pratiques

Nombre de stagiaires : 3 à 8

Durée : 4 jours (28h dont 60% de pratique)

## Validation

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives certificatives conforme à l'INRS, une attestation de compétences sera remise aux stagiaires.